

Compte-rendu du CA de Grene du 20 juin 2023

Présents : Bertrand Christian, Christophe Chauvin, Guillemette Vincent, Guy Etelin, Marc Peyronnard, Nathalie Jacquet, Pierre Bancelhon, Pierre Guignouard, Richard Lambert

Election du bureau de l'association suite à l'élection du Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale du 10 juin.

Sont élus à l'unanimité :

Président : Christophe Chauvin, Vice Présidents : Guillemette Vincent, Marc Peyronnard

Secrétaire : Pierre Bancelhon

Trésorier : Guy Etelin

Méthodes de travail à l'avenir

Dans le but de mieux structurer le travail et de le rendre plus efficient, il est acté de se réunir en CA le 3^{ème} lundi du mois à 19 heures pour permettre aux actifs de se rendre disponibles. Les réunions hebdomadaires le lundi matin sont maintenues. Elles y accueillent des personnes n'appartenant pas nécessairement au CA ; parfois même à des membres d'associations amies. Elles seront plus courtes. Elles traiteront principalement de l'évolution des dossiers en cours. Ces dossiers auront été étudiés au préalable par des groupes de travail spécifiques.

A ce jour, des personnes référentes sont nommées sur les dossiers suivants :

Eau (dont extension de ST Micoelectronic, Parlement de la rivière Isère) : Guy, Christophe, Marc

Lyon-Turin : Marc, Daniel Faudry, Malika Haboudou

Ball trap : Pierre B., Guy, Guillemette, Richard

Drift : Guillemette, Pierre G.

Mobilité (dont vélorution) : Pierre B., Bertrand, Claire Moreau, Pierre G.

Forêts (dont ENS) : Christophe

Pollutions, dépôts sauvages : Nathalie, Richard, Guillemette

Animations, Evènements, Communication avec les médias : Pierre B., Nathalie

Ces personnes constituent un noyau autour duquel peut se joindre toute personne adhérente.

Associations partenaires

La liste des associations amies apparaîtra sur le site internet avec un lien direct.

Drift

Il ressort de la réunion du 19 juin que le collectif Interversants de Theys est à l'initiative de l'action d'opposition au drift des 1, 2, 3 septembre 2023 de Pipay. Grene soutient cette opposition ainsi que Initiative Climat Theys (ICT). Les associations FNE 38, Alternatiba, Moutain Wilderness sont sollicitées pour apporter également leur soutien. L'action retenue prend la forme d'un rassemblement pacifique au col des Ayes samedi 2 septembre de 9h à 11h.

La version finale du tract d'information de format A5 a été validée ; il sera distribué sur Theys et Les Adrets à partir du 21 août. Le collectif Interversants organise la distribution

dans les boîtes aux lettres par secteurs.

Interversants contactera la gendarmerie et va créer un contact courriel :
stopdriftmontagne@gmail.com

L'idée de se munir de capteurs portatifs de mesure de particules fines dans l'atmosphère durant la manifestation est à l'étude. Un capteur fixe officiel serait plus pertinent et fournirait des données qui seraient plus difficilement contestables.

Un article présentant la position de Grene et le tract d'information destiné au public sera mis en ligne.

Ball trap

Au prochain CA de FNE38, il sera demandé que l'association se positionne sur cette activité. Les ball trap continuent de se développer sur notre territoire. Ils occasionnent des nuisances et laissent dans l'environnement des déchets non dégradables (galettes en résine de pétrole, plomb). La question de la dissémination des déchets dépassent le cadre du Grésivaudan. Il pose le même problème sur l'ensemble du département dans les lieux où se déroulent ces tirs. Voire même sur le plan national.

Liaison ferroviaire Lyon-Turin

Un article va être mis en ligne sur le site pour exprimer notre opposition à ce projet écocide.

Le rassemblement des 17 et 18 juin a été un succès malgré l'interdiction de manifestation. La décision du Préfet de Savoie est une atteinte au libre droit de manifester. Pour preuve, des experts de l'ONU s'expriment ainsi :

« Le manque de retenue dans l'usage de la force à l'encontre des membres de la société civile qui revendiquent de manière pacifique leur participation aux processus décisionnels concernant leur avenir, l'accès aux ressources naturelles, la protection des droits humains, la dignité et l'égalité, serait non seulement anti-démocratique, mais profondément inquiétant pour l'État de droit »

« Le défaut de déclaration d'une manifestation n'est pas suffisant en soi pour justifier une atteinte au droit à la liberté de réunion pacifique des manifestants, ni une sanction pénale infligée aux participants à une telle manifestation » a également rappelé la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatovic.

Ramassage de déchets

Des entreprises privées viennent à solliciter des associations de protection de l'environnement pour participer et/ou organiser des ramassages à leurs employés sur leur temps de travail pour les sensibiliser à des gestes écoresponsables. Il est convenu qu'en cas de sollicitation sur des campagnes de ce genre, Grene invitera les demandeurs à se rapprocher de l'association

Les Fourmis (fourmis@gmx.fr) qui étudient les dossiers sur la base d'une charte permettant d'écarter les démarches qui veulent mettre en avant une image écoresponsable contestable (green washing).